

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1254

9 juin 2011

SOMMAIRE

ABK S.A.	60161	KS&T Investment Financing S.à r.l.	60164
ABOM Invest S.A.	60169	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	60155
Accinauto	60186	LBREP II Fox S.à r.l.	60168
Acept S.A.	60187	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	60187
Argenta Fund of Funds	60187	LBREP III Tim S.à r.l.	60170
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) II S.à r.l.	60180	LPCO Investments S.à r.l.	60155
BluO SICAV-SIF	60146	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	60152
BRE/Larry Lower Saxony S.à r.l.	60180	Luxembourg Property Services, S.à r.l. ..	60146
Brookfield Residential (Luxembourg) Branch	60152	Mapaco S.A.	60162
Buron S.à r.l.	60191	MB Luxco S.à r.l.	60169
Caesar Holding S.A.	60159	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	60170
CIPE Luxembourg S.A.	60191	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	60170
Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l.	60151	Rhin Private Equity Partners S.A.	60162
Drej Holding S.A.	60154	Saputo Europe Holdings S.à r.l.	60188
Eurizon Capital S.A.	60191	S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire	60191
Fincapital Holding S.A.	60160	Société Internationale Italcementi (Lu- xembourg) S.A.	60192
Food Concepts Holding SA	60153	S-Sens-Ciel Sàrl	60163
G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A.	60153	SunEd Reserve Luxco Parent III	60164
Globull Investment and Development S.C.A.	60153	TE Holding S.à r.l.	60165
Hollen S.à r.l.	60159	Vafage S.A.	60156
HPFI Finance S.à r.l.	60192	VDT Investment S.A.	60147
J.B. Beteiligungen A.G.	60148	Viniano & Co	60156
Key Brokerage Solutions Sàrl	60147	Volcano Investments S.à r.l.	60164
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	60151	Westlock S.à r.l.	60171
Koener's Excellence Hotels S.A.	60147	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	60163

BluO SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.995.

Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung

die am 8. April 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 8. April 2011 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der BluO SICAV-SIF für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Mario Warny (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Dr. Martin Vorderwülbecke (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Stefan Beulertz (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, Deloitte S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der BluO SICAV-SIF mit Wirkung vom 8. April 2011 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der BluO SICAV-SIF für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. April 2011.

Für die BluO SICAV-SIF

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011057604/24.

(110063662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Luxembourg Property Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 151.202.

L'an deux mille onze, le trois mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stefano Batazzi, Agent Immobilier, né à Londres le 03/08/1968, demeurant à 18, rue de Crauthem, L-3390 Peppange.

2. Monsieur Davide Batazzi, Fonctionnaire, né à Rome, le 08/11/1946, demeurant à 22 route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société LUXEMBOURG PROPERTY SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 576 du 18 mars 2010.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social à L-3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Leudelange»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BATAZZI, D. BATAZZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11385. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044713/31.

(110051186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Koener's Excellence Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044367/10.

(110050359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

K.B.S. Sàrl, Key Brokerage Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1478 Luxembourg, 5, rue d'Ethe.

R.C.S. Luxembourg B 149.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 mars 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011044374/11.

(110050045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

VDT Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.227.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2011

Les actionnaires de la société anonyme VDT Investment S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du Conseil d'Administration actuellement en fonctions:

- Monsieur Erik DE TOFFOL, conseiller, né à Luxembourg, le 9 octobre 1978, demeurant à L-2561 LUXEMBOURG, Rue de Strasbourg, 11;

- Monsieur Giuseppe FOGLIA, employé privé, né à Parme (Italie), le 10 janvier 1946, demeurant à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg;

- Monsieur Cédric VARLET, employé privé, né à Saint Avold (France), le 14 juin 1972, demeurant à L-2561 LUXEMBOURG, Rue de Strasbourg, 11.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer un nouveau Conseil d'Administration composé des Administrateurs désignés ci-après:

- Monsieur Erik DE TOFFOL, conseiller, né à Luxembourg, le 9 octobre 1978, demeurant à L-2561 LUXEMBOURG, Rue de Strasbourg, 11;

- Madame Volha ANDREYEVA, née à Vitibsk (République de Biélorussie), le 7 mars 1981, demeurant à L-2561 LUXEMBOURG, Rue de Strasbourg, 11;

- Madame Monique THEISEN, retraitée, née à Luxembourg, le 10 novembre 1948, demeurant à L-1317 LUXEMBOURG, Rue de Sainte-Catherine, 1;

Monsieur Erik DE TOFFOL, prénommé, est désigné en qualité d'Administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, tel que stipulé à l'article 5 des statuts.

Le mandat du Conseil d'Administration ainsi nouvellement constitué court pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2011.

Erik DE TOFFOL.

Référence de publication: 2011047071/33.

(110051899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

J.B. Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.833.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

1. Herr Bernard SIRE, Rentner, geboren am 12. August 1952 in Perpignan, Frankreich, wohnhaft 34, route du Rawyl, Immeuble Lac Grenon, 3963 Crans Montana, Schweiz

2. Herr Jochen DÖHLE, Schiffseigentümer, geboren am 28. Oktober 1955 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft ELB-CHAUSSEE 370, 22609 Hamburg, Deutschland,

beide hier vertreten durch Frau Véronique De Meester, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, gemäß zwei privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt am 28. Februar 2011.

Diese Kompargenten, vertreten wie vorbenannt, ersuchten den amtierenden Notar nachfolgenden durch alle Kompargenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft besteht unter der Bezeichnung J.B. BETEILIGUNGEN A.G.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Solange die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann diese durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Der Tod, oder die Liquidation des Aktionärs lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft ist ermächtigt alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Ueberträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchzuführen.

Gesellschaftszweck sind ausserdem alle direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen verbundenen Operationen, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus allen Titeln und Patenten jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel und Patente durch Uebertragung, Zeichnung, Uebernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art entstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise veräussern, diese Geschäfte und Patente verwerten lassen, den Gesellschaften, an denen sie Interesse hat, sämtliche Hilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend EURO (750.000.-EUR) eingeteilt in tausend (1000) Aktien mit einem Nominalwert von siebenhundertfünfzig EURO (750.- EUR) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch des Aktionärs können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit des Verwaltungsratsmitgliedes darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Er kann von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Wenn eine juristische Person Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Art. 8. Die Beschlüsse, die durch das alleinige Verwaltungsratsmitglied gefasst werden, haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch das alleinige Verwaltungsratsmitglied unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die erste Person, an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, beziehungsweise durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 13. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für den Fall, dass es nur einen Aktionär gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 25. August 2006, der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Aktionäre bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 15. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Aktionäre in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Mittwoch des Monats Juni um 16.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Komparentin, handelnd wie vorstehend, die ausgegebenen Aktien zu zeichnen

Das gezeichnete Kapital wurde voll in bar eingezahlt:

- | | | |
|----------------------------|---------|-----|
| 1. Bernard SIRE | 450.000 | 60% |
| 2. Jochen DÖEHLE | 300.000 | 40% |

sodass die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von SIEBENHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EURO (750.000.-EUR) verfügt, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Schaetzung der Gruendungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausendachthundert euro (1.800.-Eur).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die Zahl der der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate bei der Generalversammlung im Jahre 2013 enden, wurde bestellt:
 1. Herr Bernard SIRE, voerwähnt,
 2. Frau Véronique DE MEESTER, Anwältin, geboren am 24. Mai 1955 in Ixelles, Belgien, beruflich wohnhaft in L-1212 Luxemburg, 3, rue des Bains.
 3. Herr Sylvain ELIAS, Anwalt, geboren am 2. November 1981 in Etterbeek, Belgien, beruflich wohnhaft in L-1212 Luxemburg, 3, rue des Bains.

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wurde bestellt:

FIDUS GESTION SA, mit Sitz in L-1212 Luxemburg, 3 rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 55.098

4) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1212 Luxemburg, 3 rue des Bains.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V.DE MEESTER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2011. Relation: LAC/2011/11644. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. März 2011.

Référence de publication: 2011043836/185.

(110049701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011044376/11.

(110050585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.834.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 mars 2011

Il est décidé de nommer en tant que gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Daniel CROISE, gérant démissionnaire en date du 8 mars 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011044585/15.

(110051168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Luxair tenue le 10 mai 2010 à l'aéroport de Luxembourg:

«Monsieur Robert Frei ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} février 2010, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Marco Gadola, Chief Financial Officer, Panalpina Welttransport (Holding) AG, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 1^{er} février 2010, Monsieur Gadola achevant le mandat de Monsieur Frei.

L'assemblée décide de nommer pour 2010 PriceWaterhouseCoopers Sàrl comme réviseur externe indépendant de la société, en application des dispositions légales en vigueur."

L'adresse du nouvel administrateur est la suivante:

Monsieur Marco Gadola: 42, Viaduktstrasse, CH-4002 Basel, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour Luxair

Luxair GROUP

Michel Folmer

General Secretary

Référence de publication: 2011044984/22.

(110049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.897.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des résolutions du conseil d'administration de Brookfield Residential Finance (Canada) prises en date du 17 février 2011 concernant l'établissement d'une succursale à Luxembourg

Le conseil d'administration de Brookfield Residential Finance (Canada) Inc., société par actions de droit canadien ayant son siège social à Suite 300, Brookfield Place, 181, Bay Street, Toronto, ON M5J 2T3, Canada, immatriculée au Ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario sous le numéro 002272918 (la Société), a décidé d'établir une succursale à Luxembourg à compter du 23 février 2011.

1. La succursale a pour dénomination «Brookfield Residential (Luxembourg) Branch».
2. Le siège de la succursale est situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
3. Le représentant permanent de la succursale est Monsieur Attila Senig, ayant son domicile professionnel au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Le représentant permanent, agissant sous sa signature individuelle, est autorisé à signer tout document, agir, représenter et engager la succursale pour réaliser l'objet de la succursale à Luxembourg et sera investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion de la succursale.
4. L'objet de la succursale est la détention de participations dans les sociétés du groupe Brookfield Residential, le financement intragroupe, la gestion d'actifs et activités similaires.
5. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société est composé de:

- Joseph Freedman, ayant son adresse professionnelle à Suite 300, Brookfield Place, 181, Bay Street, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada, nommé depuis le 1^{er} février 2011 pour une durée indéterminée; et
- Jeffrey Haar, ayant son adresse professionnelle à Suite 300, Brookfield Place, 181, Bay Street, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada, nommé depuis le 1^{er} février 2011 pour une durée indéterminée; et
- Aleks Novakovic, ayant son adresse professionnelle à Suite 300, Brookfield Place, 181, Bay Street, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada, nommé depuis le 1^{er} février 2011 pour une durée indéterminée; et
- Derek Gorgi, ayant son adresse professionnelle à Suite 300, Brookfield Place, 181, Bay Street, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada, nommé depuis le 1^{er} février 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Pour Brookfield Residential Finance (Canada) Inc.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2011044562/35.

(110050885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 juillet 2010 que le nombre d'administrateurs a été augmenté de cinq à six et que Monsieur Jason Harlan, demeurant au 735 14th Place Apt 1 FL-33139 Miami Beach (USA) a été nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011044634/15.

(110051171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

G.E.S. Gestion Evénement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.

R.C.S. Luxembourg B 67.237.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Les administrateurs de la société anonyme G.E.S. Gestion Evénement & Spectacle, Event & Show Management S.A. ont pris la résolution suivante:

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de Rue du Cimetière, 12 à L-8413 STEINFORT à

Rue de Hagen, 2 à L-8421 STEINFORT.

Référence de publication: 2011044652/13.

(110051182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Globull Investment and Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.345.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 janvier 2009

1. M. Naidansuren ZOLJARGAL a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Erdenebileg DOLJIN a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Onon ORKHON a été renouvelé dans son mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Veuillez prendre note que le membre du conseil de surveillance s'appelle Erdenebileg DOLJIN et non Doljin ERDENEBILEG.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Globull Investment and Development S.C.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044658/20.

(110051199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Drej Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 49.070.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DREJ HOLDING S.A.", ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.070, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 de 1995, page 1724.

Les statuts ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 28 mai 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 4 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.

Qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nomination de Monsieur Rudolf DROBINA comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Autorisation accordée à tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Rudolf DROBINA, né le 16 février 1930 à Stanisic (Serbie), demeurant à D-81247 München, Hans-Glotz Weg, 3, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2011. LAC/2011/14423. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044301/65.

(110050595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044956/17.

(110049897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.920.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 mars 2011

En date du 28 mars 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Frédéric GARDEUR devient gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Madame Suzanne PEPE ROBBINS, née le 18 juillet 1966 à Lynbrook, New York Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1700 Broadway, 35^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Nomination de Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Frédéric GARDEUR, gérant de catégorie B
- Madame Suzanne PEPE ROBBINS, gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

LPCO Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011044723/25.

(110051197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Vafage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.318.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2011 que les personnes suivantes ont été réélues:

Administrateurs:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Herman MOORS.

Commissaire:

SER.COM. S.à.r.l., avec siège social 72, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et de commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011046057/22.

(110052041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Viniano & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.844.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MULLERBACH INC, société de l'Etat de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63.417,

ici représentée par Madame Ariane Vansimpson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général daté du 4 mai 2009.

Une copie de ce pouvoir général restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «VINIANO & CO» Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent vingt cinq (125) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12373. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011044489/140.

(110050051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054732/22.

(110061595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Caesar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.092.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Massimo MEZZAROMA, résidant au Via Nicolo Porporo, 1, I-00198-Rome, Italie,

"le mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CAESAR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45092, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 20 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 545 du 12 novembre 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme CAESAR HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.032.913,80-(un million trente-deux mille neuf cent treize euros et quatre-vingt cents), représentés par 2.000 (deux mille) actions sans valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CAESAR HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, y inclus la participation de 2%, d'une valeur nominale de EUR 408,- dans la société de droit italien Mezzaroma Ingegneria S.r.l. ayant son siège social à Via Nicolo Porpora, 1, I-00989 Rome, Italie, numéro fiscal n°048027361003, ainsi que la créance sur cette dernière concernant un dividende à recevoir de EUR 30.000,-, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. GALHANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045795/49.

(110052030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Fincapital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 86.165.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINCAPITAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 86165, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 842 du 6 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 18 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole BLEY, salariée, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, Rue Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe VANDERHOVEN, directeur de société, demeurant professionnellement à L- 4963 Clemency, 9, rue Basse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme «Douze Investments S.A.», ayant son siège social à City of Panama (République du Panama), 122, Via Espana, inscrite au Mercantile Section of the Public Registry office, Microjacket 566806, Document 1103200.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. BLEY, P. VANDERHOVEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 mars 2011. Relation: MER / 2011 / 579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044642/70.

(110051143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

ABK S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.483.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, le 08 décembre 2010 à 10h00

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. Modification du premier exercice de la société: le premier exercice social de la société s'achève le 31 décembre 2011 au lieu du 31 décembre 2010.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Madame Dominique CHAUSSE

Maître Arsène KRONSHAGEN

Monsieur Christian BIENFET

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011046335/21.

(110051176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.382.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 25 mars 2011

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Harald Charbon, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, de Monsieur Luca Gallinelli, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg et de Monsieur Flavio Marzona, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Rhin Private Equity Partners S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011044791/19.

(110051118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Mapaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.310.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Geoffrey Vanempten, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue d'Elbeck, B-4300 Waremmé.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MAPACO S.A.", ayant son siège social à L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.310 a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 22 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No. 335 du 14 avril 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 4 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No. 1998 du 25 octobre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "MAPACO S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par trente et une actions (31) sans désignation de valeur nominale.

III.- Qu'il est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "MAPACO S.A." et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au domicile de l'actionnaire unique.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à EUR 1.100.-(mille cent euros), sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Vanempten et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. LAC/2011/14619. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd. Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045937/42.

(110051846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

S-Sens-Ciel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 102.216.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue à Luxembourg en date du 23 février 2011

Il résulte dudit procès-verbal que

Madame Miriam BUTTERBACH a démissionné de son poste de gérant.

Monsieur Jacques DIEDERICH, né le 26 décembre 1960 à Luxembourg et demeurant 2, rue de l'Eglise à L-6161 Bourglinster est nommé gérant.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011044803/14.

(110051190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale prises en date du 22 février 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société:

- Madame Carmen-Sanda Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), et demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique) et demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Conseil d'administration se compose, depuis le 22 février 2011, comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida,

- Monsieur Alan Dundon,

- Monsieur Frédéric Salvadore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011044861/27.

(110050968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

SunEd Reserve Luxco Parent III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.316.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011044809/11.

(110051192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Volcano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 96.807.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 27 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La démission de Marjoleine van Oort en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 23 février 2011;
- La démission de Frank Walenta en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination au poste de gérant de Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- La nomination au poste de gérant de Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011044846/20.

(110051174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 158.228.

EXTRAIT

- Monsieur Douglas M. Beach, né le 24 novembre 1962 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société, a changé d'adresse professionnelle, il demeure à présent professionnellement au Case Postale 1843, Route de Pré-Bois, 20, 1215 Genève 15, Suisse.
- Monsieur Frans Pettinga, né le 21 avril 1963 à Vlissingen, Pays-Bas, gérant de catégorie A de la Société, a changé d'adresse professionnelle, il demeure à présent professionnellement 130 Fenchurch Street, 6^{ème} étage, Londres, EC3M5, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011056832/23.

(110063515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.544.821.523,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand and eleven, the fourth day of March,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of nine billion three hundred thirty-two million three hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,332,321,523.-) (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 212,500,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion three hundred thirty-two million three hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,332,321,523.-) represented by five hundred fortyseven million eighty-five thousand six hundred thirty-two (547,085,632) shares in registered form, without par value, to nine billion five hundred forty-four million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,544,821,523.-) by way of the issuance of twelve million four hundred fifty-seven thousand three hundred eighteen (12,457,318) new shares of the Company, without par value, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 212,500,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion three hundred thirty-two million three hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,332,321,523.-) represented by five hundred forty-seven million eighty-five thousand six hundred thirty-two (547,085,632) shares in registered form, without par value, to nine billion five hundred forty-four million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,544,821,523.-) by way of the issuance of twelve million four hundred fifty-seven thousand three hundred eighteen (12,457,318) new shares of the Company, without par value, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the twelve million four hundred fifty-seven thousand three hundred eighteen (12,457,318) new shares of the Company without par value and to fully pay up such shares by a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of a receivable the Sole Shareholder has against Talisman Energy Tangguh B.V. a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 34290215 (TETBV) amounting to two hundred twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 212,500,000.-) (the Receivable).

The contribution value of the Receivable to the Company has been certified to the undersigned notary by, inter alia, a certificate dated March 4, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and TETBV acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. based on available information, generally accepted accountancy principles and on the valuation made by the undersigned, the current fair market value of the Receivable is at least of an amount of two hundred twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 212,500,000.-), and the Receivable is payable by TETBV to the Sole Shareholder;

2. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the Receivable is certain and will be due and payable without deduction (certaine, liquide et exigible);

4. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and/or TETBV and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contribution in Kind in an aggregate amount of two hundred twelve million five hundred thousand United States Dollars (USD 212,500,000.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at nine billion five hundred fifty-four million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,544,821,523.-), represented by five hundred fifty-nine million five hundred forty-two thousand nine hundred fifty (559,542,950) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatrième jour du mois de mars,

par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social de neuf milliards trois cent trente-deux millions trois cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.332.321.523,-USD) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois à l'occasion d'un acte authentique reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu,

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 7530293 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent douze millions cinq cent mille Dollars américains (212.500.000,USD) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards trois cent trente-deux millions trois cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.332.321.523,USD) représenté par cinq cent quarante-sept millions quatre-vingt-cinq mille six cent trente-deux (547.085.632) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à neuf milliards cinq cent quarante-quatre millions huit cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.544.821.523,-USD) par l'émission de douze millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent dix-huit (12.457.318) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux cent douze millions cinq cent mille Dollars américains (212.500.000,-USD) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliards trois cent trente-deux millions trois cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.332.321.523,-USD) représenté par cinq cent quarante-sept millions quatre-vingt-cinq mille six cent trente-deux (547.085.632) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à neuf milliards cinq cent quarante-quatre millions huit cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.544.821.523,-USD) par l'émission de douze millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent dix-huit (12.457.318) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux douze millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent dix-huit (12.457.318) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et de les libérer au moyen d'un apport en nature (l'Apport en Nature) se composant d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'égard de Talisman Energy Tangguh B.V. une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois du Royaume des Pays Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas, et son principal établissement au Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, Pays Bas, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34290215 (TETBV) d'un montant de deux cent douze millions cinq cent mille Dollars américains (212.500.000,-USD) (la Créance).

La valeur de l'apport de la Créance à la Société a été certifiée au notaire instrumentant notamment au moyen d'un certificat datée du 4 mars 2011 délivrée par la gérance de l'Associé Unique et TIHBV et reconnue et approuvée par la gérance de la Société qui atteste que:

1. «Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché de la Créance est évaluée à au moins deux cent douze million cinq cent mille dollars américains (212.500.000,-USD) et la Créance est due par TIHBV à l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

3. la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de la Société sans déduction;

4. la Créance contributive à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est pas assujettie à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et

5. toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été contributive à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et ou TIHBV et dès la contribution de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Apport de la Créance de l'Associé Unique à la Société, d'un montant total de deux cent douze millions cinq cent mille Dollars américains (212.500.000,-USD) sera entièrement alloué au compte du capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf milliards cinq cent quarante-quatre millions huit cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-trois Dollars américains (9.544.821.523,-USD) représenté par cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent cinquante (559.542.950) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-E. FEUTRIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11394. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011046043/209.

(110051388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Fox S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044957/17.

(110049909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

ABOM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 21 mars 2011 que:

- Décision a été prise de révoquer Monsieur Woissil SAÏD MOHAMED, demeurant au 3, bâtiment résidence de la Marinière, F-91220 Bretigny sur Orge, France, à la fonction d'administrateur de la société et cela avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant au 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, Belgique et de Monsieur Hervé QUINQUIS, demeurant au 48, boulevard Richard Lenoir, F-75011 Paris, France, aux fonctions d'administrateurs de la société et cela avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Roger GREDEN
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN
- Monsieur Ali BOUDJELLAL
- Monsieur Hervé QUINQUIS

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011046337/25.

(110051251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

MB Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 mars 2011

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de révoquer les mandats des gérants avec effet au 28 mars 2011:

* M. Lucian Orlovius, gérant et président du conseil de gérance

* M. Bixby Stewart, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour MB Luxco S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011046680/19.

(110052056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

LBREP III Tim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.775,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.066.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Tim S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044975/17.

(110049806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

—
La Société a pris acte que la nouvelle adresse de V2 Music (Holdings) Limited, Associé de la Société, est la suivante:
20 Bank Street

Canary Wharf

London E14 4AD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044987/16.

(110049925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 662.630.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

—
La société McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., voit son siège transféré
du

46A, Avenue J.F. Kennedy

1855 Luxembourg

au Luxembourg,

au

2, rue Joseph Hackin,

1746 Luxembourg,

au Luxembourg, à partir du 22 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
Jacob Muddle
Gérant B

Référence de publication: 2011046370/21.

(110050986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Westlock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.400.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on February 18th, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Westlock S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within

a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).

2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Westlock S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
 - Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de LuxembourgLa durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mars 2011. Relation: ECH/2011/392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011037652/487.

(110041242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045735/11.

(110051432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

BRE/Larry Lower Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.503.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and the registration of which with the Luxembourg trade and companies is still pending,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 14 February 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose. In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “BRE/Larry Lower Saxony S.à r.l”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500. -) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed by BRE/Larry Holdco S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den vierzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, deren Registrierung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister noch ausstehend ist,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 14. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen. Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst

angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „BRE/Larry Lower Saxony S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratssitzungsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratssitzungsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen

des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von BRE/Larry Holdco S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert euro (€ 1.200,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 5 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151600, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2011. Relation: EAC/2011/2246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011038437/327.

(110043273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Accinauto, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 4.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 novembre 2009

L'assemblée générale ordinaire de ACCINAUTO S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus Administrateurs pour la durée de 6 années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Monsieur Michel Braquet
- Madame Isabelle Boschi
- Monsieur Jacques Wagner

Est réélu Administrateur-délégué pour la période même période:

- Monsieur Michel Braquet

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN SARL

Itzig, le 23 mars 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Everard-Klein Sàrl

Référence de publication: 2011046402/21.

(110052132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Acept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045737/10.

(110052028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011045750/10.

(110051737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2011 que:

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A avec effet au 14 avril 2011 pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055460/25.

(110061966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 183.750,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saputo Foods Limited, a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 6869 Métropolitain Blvd. East, Saint Leonard, Quebec, H1P 1X8 Canada, registered under Corporation number 451116-6,

here represented by Hida Ozveren, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Saputo Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2214 dated 12 November 2009, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.846 (the Company). The Company's articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 5 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2453 dated 17 December 2009.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 1,250.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 182,500.-), represented by seven thousand three hundred (7,300) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to one hundred eighty-three thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 183,750.-) represented by seven thousand three hundred fifty (7,350) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

2. To issue, with a total share premium of forty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 49,998,750.-), fifty (50) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of fifty (50) new shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each by Saputo Foods Limited, a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 6869 Métropolitain Blvd. East, Saint Leonard, Quebec, H1P 1X8 Canada, registered under Corporation number 451116-6 (the Subscriber), by a contribution in cash with payment of a total share premium of forty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 49,998,750.-) and to allocate such new shares to the Subscriber.

4. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital by an amount of one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 1,250.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 182,500.-), represented by seven thousand three hundred (7,300) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to one hundred eighty-three thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 183,750.-) represented by seven thousand three hundred fifty (7,350) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with a total share premium of forty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 49,998,750.-), fifty (50) new shares with a nominal value of

twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares:

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifty (50) new shares of the Company having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 1,250.-) with payment of a total share premium of forty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 49,998,750.-), the total amount being paid by the Subscriber amounting to fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred eighty-three thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 183,750.-) represented by seven thousand three hundred fifty (7,350) shares in registered form, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour de mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Saputo Foods Limited, une société constituée selon la Loi sur les Sociétés Canadiennes ("Canada Business Corporations Act"), ayant son siège social au 6869 Metropolitain Blvd. East, Saint Leonard, Québec, H1P 1X8 Canada, immatriculée sous le numéro 451116-6.

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Saputo Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.846, constituée suivant un acte du notaire soussigné, du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2214 du 12 novembre 2009 (la Société). Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2371 du 4 décembre 2009.

III. La partie comparante, valablement représentée, ayant reconnu avoir pleine connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 1.250.-) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 182.500.-) représenté par sept mille trois cents (7.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 183.750.-) représenté par sept mille trois cent cinquante (7.350) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 49.998.750.-), de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique ou de la résolution de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription à cinquante (50) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune par Saputo Foods Limited, une société constituée selon la Loi sur les Sociétés Canadiennes ("Canada Business Corporations Act"), ayant son siège social au 6869 Metropolitan Blvd. East, Saint Leonard, Québec, H1P 1X8 Canada, immatriculée sous le numéro 451116-6 (le Souscripteur) par un apport en numéraire, avec paiement d'une prime d'émission totale de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 49.998.750.-) et allocation de ces nouvelles parts sociales au Souscripteur.

4. Modification de l'article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1) à 3).
a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 1.250.-) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Dollars Américains (USD 182.500.-) représenté par sept mille trois cents (7.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 183.750.-) représenté par sept mille trois cent cinquante (7.350) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 49.998.750.-), cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique ou de la résolution de l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Sur ce, le Souscripteur, susnommé, et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinquante (50) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune et de libérer entièrement toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 1.250.-), avec paiement d'une prime d'émission totale de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 49.998.750.-), le montant total payé par le Souscripteur s'élevant à cinquante millions de Dollars Américains (USD 50.000.000.-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de cinquante millions de Dollars Américains (USD 50.000.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 183.750.-) représenté par sept mille trois cent cinquante (7.350) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la comparante, connue du notaire de par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: H. OZVEREN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13151. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011046015/167.

(110051628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.094.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale des associés du 2 mars 2011 a constaté que l'adresse de Monsieur Guy SCHOSSELER, associé, est désormais sise au 14, rue Lucien Wercollier, L-3554 Dudelange et que celle de Monsieur Nico BECKER, associé, est désormais sise au 14, rue Maria Montessori, L-6139 Junglinster.

Pour extrait conforme
S.F.C. CONSEIL. Société fiduciaire
Société à responsabilité limitée
Nico BECKER
Gérant

Référence de publication: 2011046380/17.

(110051105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Buron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 138.015.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011045788/10.

(110051978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045803/10.

(110052016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 25 février 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 février 2011 les résolutions suivantes:

Résolution

Les mandats des administrateurs expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide:

- a) de fixer le nombre des Administrateurs à 6 (six);
- b) de nommer, pour un terme de 3 (trois) ans:

- Monsieur Mauro MICILLO, demeurant professionnellement au 3, Piazzetta Giordano dell'Amore, I-20121 Milano: Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société;
- Monsieur Daniel GROS, demeurant professionnellement au 1, Place du Congrès, B-1000 Bruxelles: Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de la société;
- Monsieur Massimo MAZZINI, demeurant professionnellement au 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg: Administrateur et Chargé à la gestion journalière;
- Monsieur Carlo NICOLETTI, demeurant professionnellement au 9, Umgasse, CH-8803 Rüsclikon: Administrateur;
- Monsieur Alex SCHMITT, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg: Administrateur;
- Monsieur Massimo TORCHIANA, demeurant professionnellement au 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg: Administrateur;

Les mandats des Administrateurs susmentionnés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le mandat du Réviseur d'Entreprises expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG Luxembourg S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice 2011.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2011046995/34.

(110051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 avril 2011

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission d' EWA REVISION S.A. de son poste de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'associé unique accepte la nomination en tant que réviseur d'entreprises de la société de droit luxembourgeois FIDEWA AUDIT S.A. ayant son siège au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155324, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011054739/18.

(110061998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011054144/12.

(110060709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.
